

ASSURANCE : RESPONSABILITÉ CIVILE

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PRODUIT D'ASSURANCE

Nom de la Compagnie d'Assurance : ANO - SMENO Assurance

Produit : Pack Assurances

SMENO

Réseau *emeVia*

Déclaration précisant que les informations précontractuelles et contractuelles complètes sur les produits sont fournis dans d'autres documents.

Quel est le type d'Assurance ?

Ce contrat est destiné à protéger les locaux d'habitation occupés en qualité de locataire, et à couvrir la responsabilité civile.



Ce qui est assuré :

Responsabilité Civile, Stages, Vie Privée :

- ✓ Dommages corporels
- ✓ Dommages aux biens confiés lors d'un stage
- ✓ Dommages matériels et immatériels

Individuelle Accident :

- ✓ En cas d'invalidité définitive à 100%
- ✓ En cas de décès

Assistance Rapatriement

Perte et vol de vos effets personnels :

- ✓ Perte et vol de clés, papiers officiels
- ✓ Perte et vol de bagages, vol de vélo, vélo électrique, trottinette, skateboard et instrument de musique
- ✓ Vol du téléphone portable
- ✓ Vol d'ordinateur portable et tablette
- ✓ Vol de manuels universitaires

Protection des documents personnels :

- ✓ Coffre-fort électronique
- ✓ Écoute et soutien psychologique par téléphone
- ✓ Aide à la recherche de stage



Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Les biens n'appartenant pas à l'assuré
- ✗ Les sinistres résultant de la participation de l'assuré à des sports cyclistes
- ✗ Les dommages aux cordes des instruments de musique et peaux de batteries
- ✗ Les espèces, chèques, cartes de crédit et autres valeurs similaires

La liste de ce qui n'est pas assuré n'est pas exhaustive, se référer aux conditions générales.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Nous ne garantissons pas :

- ! Votre résidence secondaire
- ! Votre activité d'assistante maternelle
- ! Les immeubles ou parties d'immeubles dont vous n'êtes pas occupant
- ! Résultant d'une activité professionnelle, étant précisé que les accidents causés au cours de trajet pour vous rendre sur les lieux de l'établissement scolaire ou en stage, ne sont pas considérés comme résultant d'une activité professionnelle
- ! Résultant d'une fonction publique, politique ou sociale ou de dirigeant d'Association
- ! Résultant de la pratique de la chasse (la chasse sous-marine restant garantie), de l'équitation avec des chevaux vous appartenant, du bobsleigh, des sports aériens, du polo, du yachting avec des voiliers de plus de 5,50 m ou résultant de toute participation à des compétitions de yachting avec des embarcations de plaisance à voiles ou à rames quelles qu'elles soient
- ! Résultant de la pratique de tous sports à titre professionnel
- ! Causés par les armes à feu et leurs munitions de 1ère ou de 4ème catégorie dont la détention est interdite et dont vous seriez sciemment possesseur ou détenteur sans autorisation préfectorale
- ! Causés par les véhicules à traction animale, par les véhicules, leurs remorques et semiremorques soumis à la législation sur l'assurance automobile obligatoire (tels que les karts, les tondeuses avec siège, les véhicules à moteur destinés aux enfants), par les appareils nautiques de plus de 6cv et par tous engins ou appareils aériens autres que les engins d'aéromodélisme jusqu'à 5kg et 10cm³ dont vous ou les personnes dont vous êtes civilement responsable ont la propriété, la conduite ou la garde
- ! Causés aux biens ou animaux, dont vous ou les personnes dont vous êtes civilement responsable avez la propriété, l'usage ou la garde (sauf dans le cadre des stages)
- ! Matériels et immatériels consécutifs causés par les eaux, un incendie ou une explosion s'ils résultent de sinistres ayant pris naissance dans les locaux ou caravane dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre quelconque

La liste des exclusions n'est pas exhaustive, se référer aux conditions générales.



Ou suis-je couvert ?

✓ Les garanties Responsabilité Civile et Défense Recours s'exercent dans le monde entier, à l'exclusion des États Unis et du Canada en ce qui concerne la RC médicale et la Protection Juridique médicale.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat, de non garantie, de suspension de garantie ou d'application d'une règle proportionnelle (réduction de l'indemnité due en cas de sinistre) :

► **A la souscription du contrat**

Répondre exactement aux questions posées par l'assureur lors de la souscription lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge. Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur. Régler la cotisation indiquée au contrat.

► **En cours de contrat**

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer d'autres.

► **En cas de sinistre**

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre. Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, et de tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.

En cas de vol, déposer plainte dans les 24 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La souscription au Pack Assurances est payable en une fois. (par carte, par chèques et en espèces).



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à compter de la date et de l'heure fixées aux Conditions Particulières.

La date d'effet est fixée au jour de la souscription, pour une couverture jusqu'au 30 Septembre de chaque année, sans tacite reconduction.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Il n'est pas possible de renoncer à la souscription en cours d'année.